

DECRET N°70-235/CP/SGG

du 10 Septembre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un
Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 9 septembre 1970, Mr Gabriel LOZES,
Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports, est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence
du Dr Daouda BADAROU.

Article 2 - A compter du 10 septembre 1970 :

- Mr Karl AHOUANSON, Ministre des Postes et Télécommunications,
assurera l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence
de Mr Pascal CHABI KAO ;
- Mr Ambroise AGBOTON, Ministre de la Fonction Publique et
du Travail, assurera l'intérim du Ministre de l'Economie et
du Plan, pendant l'absence de Me Joseph KEKE.

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Septembre 1970
pour le Président du Conseil Présidentiel
absent, le Membre du Conseil Présidentiel
chargé de l'intérim,

Ampliatiions :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3
SGG 4 - Gde Chanc. 1
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN